



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins
sur le territoire de la commune de THONEX

du 13 Mai 1987

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions de la commune de Thônex des 8 octobre
1986 et 4 février 1987 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numé-
rotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

A R R E T E

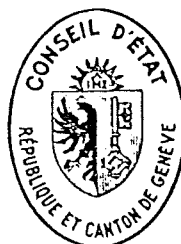
il est donné le nom de :

1. chemin Edouard-OLIVET (maire de la commune de Thônex de 1906 à 1914) au chemin, sans issue, partant de l'avenue Adrien-JEANDIN et desservant un groupe d'immeubles situés le long du Foron.
2. chemin du Pont-Perrin (nom local) au chemin, sans issue, partant du hameau de Villette sur la route du même nom (à la hauteur du No 87), en direction de la Seymaz.

Ces dénominations entrent en vigueur le 1er juillet 1987.

Communiqué à :

Intérieur	1 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

R. H. H. H.